



**SECTION RÉGIONALE DE BORDEAUX**

Bassens, le 11 avril 2016

**Jean-Marc QUERILLACQ,**  
Secrétaire Régional Unsa-Douanes,

à

**Roger KAROUTCHI**  
Sénateur des Hauts de Seine

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de solliciter votre intervention ainsi que celle des membres de l'Amicale parlementaire de soutien à la Douane française afin de sauver la brigade des Douanes du Verdon sur Mer en Gironde.

La suppression de cette brigade, prévue en novembre 2016, est à la fois un véritable scandale et une faute commise par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

Motivée par le Plan Stratégique des Douanes (PSD) ainsi que par l'arrêt en 2013, pour raisons techniques, du terminal à conteneurs du Verdon, cette décision de suppression est aujourd'hui caduque.

En effet depuis 2015 le Terminal à Conteneurs du Sud-Ouest (TCSO) faisant partie du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) a fait l'objet d'investissements importants afin d'être relancé pour l'été 2016.

Le trafic "conteneurs" actuellement localisé à Bassens près de Bordeaux sera donc intégralement transféré au Verdon à cette époque et devrait passer selon les prévisions de 60 000 conteneurs en 2015 à 76 000 en 2016 avec un pronostic à 200 000 à l'horizon de 2020.

Je tiens à préciser que le GPMB était en 2014 classé 8<sup>ème</sup> parmi les Grands Ports Maritimes français (GPM) pour son trafic global et 6<sup>ème</sup> en métropole pour son trafic de conteneurs derrière Le Havre, Marseille, Dunkerque, Rouen et Nantes.

Le Médoc avec le Verdon sur Mer ce n'est pas que le TCSO, c'est également le 3<sup>ème</sup> port de plaisance de la façade atlantique avec ses 1 500 places, c'est 1 million de passagers et 300 000 véhicules par an transitant par bac-ferries entre Royan et Le Verdon, sans compter sur toute

l'année 2016 une vingtaine d'escales de grands paquebots.

Vous pouvez donc constater qu'une brigade des Douanes multi-fonctions à toute sa place sur ce site car en dehors des missions traditionnelles dans les terres et sur la côte elle est aussi compétente pour procéder aux contrôles des navires de plaisance et de commerce aux ports, à traiter les flux de voyageurs et marins débarquant sur le sol français du Haut Médoc et à effectuer dès leur déchargement à quai le contrôle de conteneurs arrivant des quatre coins du monde.

Actuellement il ne reste plus que deux agents à la Brigade de Surveillance Extérieure du Verdon sur les huit encore présents il y a 2 ou 3 ans. Maintenir l'existence de cette brigade me semble incontournable et renforcer ses effectifs une nécessité absolue afin de lui rendre son autonomie et ses capacités opérationnelles.

Plus de Douane au port du Verdon reviendrait à laisser sans surveillance une porte d'entrée tierce sur le territoire national français et constituer un "no man's land" douanier jusqu'à Bordeaux, laissant le champ libre à toute entreprise de fraude et terroriste.

Face à cette situation la section UNSA Douanes de Bordeaux a pris l'initiative d'alerter les élus locaux à savoir M. Jacques BIDLUN, Maire du Verdon sur Mer, M. Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux *via* M. Ludovic MARTINEZ son directeur de cabinet et Mme Pascale GOT, Députée du Médoc.

Consécutivement à notre action et au soutien manifesté par ces élus M. Jean-Roald L'HERMITTE, Directeur Interrégional des Douanes à Bordeaux leur a fait parvenir un courrier tentant d'expliquer sa démarche où il précise :

*"...les brigades d'Arcachon et de Bassens sont toujours susceptibles d'intervenir sur les missions douanières de contrôle dans le Médoc..."*

et

*"Ainsi le bureau des Douanes de Bassens pourra effectuer des contrôles ciblés sur le port du Verdon avec l'appui de la brigade de surveillance de Bordeaux-Bassens. L'accroissement prévu de trafic du Verdon sera particulièrement suivi par mes services qui continueront à exercer l'ensemble des missions de la Douane sur ce site".*

Clairement tout ceci n'est que poudre dorée jetée aux yeux.

La réalité est qu'au moment du transfert du trafic de conteneurs de Bassens à Le Verdon les contrôles dit de Prise En Charge (PEC, avant que la déclaration en Douane soit posée et dès le déchargement du navire), contrôles visant les marchandises prohibées comme les stupéfiants et les armes entre autres, ne seront plus réalisables.

En raison de la distance de Bassens à Le Verdon (4 à 5 heures aller-retour selon les conditions de circulation), de la faiblesse des effectifs du service dédouanement du bureau des douanes de Bassens (3 agents), de l'incompatibilité des missions et priorités des BSE d'Arcachon et Bordeaux-Bassens orientées sur les axes autoroutiers au Sud de Bordeaux, une présence douanière au TCSO et dans le Haut Médoc ne pourra être que symbolique.

Je souligne également que les autres GPM de France, y compris de moindre envergure que

celui de Bordeaux, disposent tous sans exception d'un bureau des Douanes Opérations Commerciales et d'une brigade des Douanes de la branche Surveillance à proximité.

L'exemple le plus proche du TCSO du Verdon à l'extrémité de ce nez de Cyrano qu'est la péninsule médocaine est celui du GPM de Cherbourg qui, au bout de sa presqu'île normande peuplée de façon *quasi* équivalente n'est classé que 24<sup>ème</sup> en 2014 parmi les GPM français tout en disposant d'une brigade d'une vingtaine d'agents et d'un bureau d'une dizaine d'agents sur place.

La section régionale UNSA Douanes de Bordeaux vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et se tient à votre disposition si vous souhaitez d'autres précisions.

C'est donc avec espoir que nous sollicitons votre intervention et celle des membres de l'Amicale parlementaire de soutien

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, à nos plus respectueuses salutations.

Jean-Marc QUERILLACQ, Secrétaire Régional,  
Jean-Noël VASSEUR, adjoint au Secrétaire Régional.